

Jeu-concours Sherlock Holmes, menez l'enquête
RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

1. Le *jeu-concours Sherlock Holmes, menez l'enquête* (ci-après le « Concours ») est organisé par Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal (ci-après « Pointe-à-Callière »). Le concours se tient du 8 novembre 2025 à 10 h HE au 27 novembre 2025 à 23 h 59 HE.

ADMISSIBILITÉ

2. Le Concours s'adresse à toute personne qui :
 - a. réside au Québec ;
 - b. est âgée de 18 ans ou plus au moment du Concours.
3. Les personnes suivantes ne peuvent pas participer au Concours : les employés, dirigeants, administrateurs, agents, représentants ou mandataires de Pointe-à-Callière, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, sœur, frère, enfant), conjoint légal ou de fait, et tous les individus avec lesquels ces personnes sont domiciliées.

PARTICIPATION

4. Pour courir la chance de gagner le Concours, la personne participante doit remplir correctement tous les champs du formulaire d'inscription, répondre correctement aux questions et consentir à s'abonner à l'infolettre générale de Pointe-à-Callière.
5. Il n'y a aucun achat requis pour participer au Concours.
6. Une limite d'une (1) inscription par personne participante sera acceptée. De plus, une même adresse courriel ne peut être utilisée qu'une (1) seule fois pour s'inscrire au Concours.

DESCRIPTION DU PRIX

7. Le prix comprend les éléments suivants :
 - a. Un (1) laissez-passer double pour l'exposition *Sherlock Holmes : menez l'enquête* à Pointe-à-Callière, située au 350 place Royale, Montréal (Québec) H2Y 3Y5.
 - b. Une (1) nuitée pour deux (2) personnes en occupation double à l'Hôtel Saint-Sulpice (appartement Saint-Paul) avec petit déjeuner inclus, situé au 414 rue Saint-Sulpice, Montréal (Québec) H2Y 2V5.
8. Le prix ne comprend pas l'élément suivant :

- a. Le transport jusqu'au lieu de destination.
- 9. La valeur totale du prix est de 458 \$.
- 10. L'élément du prix a. un (1) laissez-passer double pour l'exposition *Sherlock Holmes : menez l'enquête* peut être utilisé pendant la période de l'exposition, soit du 27 novembre 2025 au 8 mars 2026.
- 11. L'élément du prix b. une (1) nuitée pour deux (2) personnes à l'Hôtel Saint-Sulpice avec petit déjeuner inclus est valide jusqu'au 31 décembre 2026, mais ne peut pas être utilisé pendant les périodes suivantes : les jours fériés, la journée de la Saint-Valentin (14 février 2026), la semaine du Grand Prix de F1(22 au 24 mai 2026) et le Festival Osheaga (31 juillet au 2 août 2026).
- 12. Le prix n'est pas transférable, échangeable, monnayable ou modifiable.

ATTRIBUTION DU PRIX

- 13. La personne gagnante sera déterminée par un tirage au sort parmi l'ensemble des participations admissibles. Ce tirage aura lieu en ligne le lundi 1^{er} décembre 2025 à 11 h.
- 14. Pointe-à-Callière communiquera avec la personne gagnante par courriel pour lui annoncer qu'elle a remporté le Concours. Cette dernière devra répondre dans les soixante-douze (72) heures suivant cette communication pour fournir une preuve qu'elle a 18 ans ou plus, à l'aide d'une pièce d'identité gouvernementale, et pour confirmer qu'elle accepte son prix. À défaut de le faire, elle renonce automatiquement au prix du Concours. Dans une telle éventualité, un nouveau tirage au sort sera effectué pour déterminer une personne gagnante.
- 15. Pointe-à-Callière fera parvenir, par courriel, à la personne gagnante ayant accepté son prix à l'intérieur du délai requis, un certificat attestant du prix qu'elle a gagné.

UTILISATION DU PRIX

- 16. Pour utiliser le prix qu'elle a gagné, la personne gagnante devra obligatoirement effectuer une réservation avant de se présenter à l'Hôtel Saint-Sulpice. Pour ce faire, les coordonnées d'un membre du personnel de l'Hôtel Saint-Sulpice seront fournies à la personne gagnante. Cette dernière devra contacter ce membre du personnel pour procéder à la réservation requise à l'Hôtel Saint-Sulpice.
- 17. L'élément du prix a. un (1) laissez-passer double pour l'exposition *Sherlock Holmes : menez l'enquête* peut être utilisé du 27 novembre 2025 au 8 mars 2026, et ce, sous réserve de la disponibilité des places à Pointe-à-Callière.

Après la date du 8 mars 2026, le prix devient automatiquement nul et non-utilisable.

18. L'élément du prix b. une (1) nuitée pour deux (2) personnes à l'Hôtel Saint-Sulpice avec petit déjeuner inclus peut être utilisé jusqu'au 31 décembre 2026, et ce, sous réserve de la disponibilité des places à l'Hôtel Saint-Sulpice et à l'exclusion des périodes mentionnées au paragraphe 11. Après la date du 31 décembre 2026, le prix devient automatiquement nul et non-utilisable.

CONSENTEMENT À L'UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

19. Dans l'éventualité où vous gagnez le Concours, vous consentez à ce que Pointe-à-Callière :
- Recueille et utilise votre nom complet et votre adresse courriel afin de communiquer avec vous pour vous envoyer votre prix.
- En tout temps, vous pouvez retirer votre consentement à ce que Pointe-à-Callière utilise vos coordonnées à ces fins en écrivant à communications@pacmusee.qc.ca. Cependant, si vous retirez votre consentement, Pointe-à-Callière ne sera pas en mesure de vous émettre le prix gagné, s'il n'a pas déjà été émis, ce que vous reconnaissez comprendre et accepter.

Pour obtenir des informations complémentaires, notamment quant au droit d'accéder à vos renseignements personnels et de demander leur rectification, consultez la [Politique de confidentialité](#) de Pointe-à-Callière.